

# Médiation Sociale

Le service de prévention, médiation et alerte éducative est un service municipal qui a pour missions de lutter contre l'incivilité et les nuisances, apaiser les conflits, répondre aux personnes en détresse et favoriser le lien social.

## Le service de médiation sociale

### Missions

- › Lutter contre l'incivilité et les nuisances ;
- › Apaiser les conflits ;
- › Répondre aux personnes en détresse ;
- › Favoriser le lien social.

### Horaires

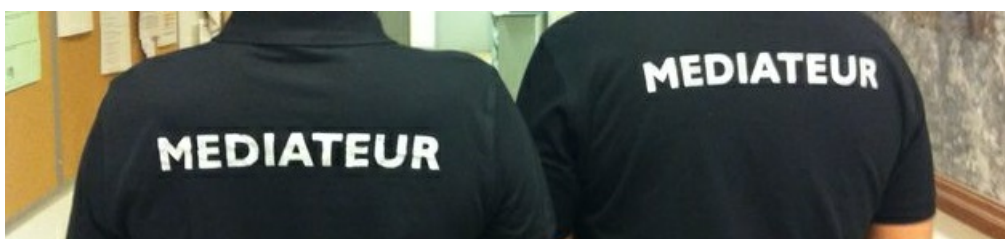
Du lundi au vendredi de 16h30 à 23h00 (toute l'année)

Le samedi de 17h30 à 23h30 (de juin à août et pendant les vacances scolaires)

Le samedi de 14h00 à 20h00 (de septembre à mai et en dehors des vacances scolaires)

### Moyens

#### Les médiateurs



Ils veillent à la tranquillité de la ville en assurant :

- › Une présence humaine et une intervention sociale sur la commune ;

- › Une réponse rapide suite aux appels téléphoniques de particuliers ;
- › Une restauration du dialogue entre les parties en litige ;
- › Un suivi régulier des situations signalées.

## Le responsable de service

Les informations relatives à des problèmes de voisinage et aux faits d'incivilité, sont reçues par le responsable du service qui :

- › Analyse les faits signalés durant le service ;
- › Fait la liaison avec les organismes et les professionnels sociaux concernés ;
- › Coordonne les informations dans un souci de travail en partenariat ;
- › Informe les élus des situations difficiles et organise à leur demande des entretiens individuels sous forme d'alerte éducative ;
- › Participe à l'élaboration d'outils susceptibles d'améliorer le climat social dans les quartiers d'habitation.



MAIRIE D'ANNEMASSE  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h